

Taux de satisfaction clients : 100%

Taux de finalisation des accompagnements sur 3 ans : 75%

83,3% des personnes présentées à l'examen ont obtenu la certification visée (source déclarative sur 3 ans)

Résultats 2023



## Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) Diplômes de l'Education Nationale

Depuis 2002, la validation des acquis de l'expérience permet de faire reconnaître officiellement les compétences acquises tout au long de la vie et d'obtenir un **diplôme, un titre ou une certification** en adéquation avec son expérience, cela sans avoir à suivre nécessairement une formation.

### En quoi consiste l'accompagnement ?

- Il vous apporte une aide méthodologique pour réaliser le dossier de validation : dossier de preuves afin de sélectionner les activités à décrire, d'aider à l'explicitation des expériences par une description fine des activités et à structurer le dossier en valorisant les compétences mises en œuvre
- Il vous aide à préparer l'entretien avec le jury

### Objectifs - A l'issue de l'accompagnement, le bénéficiaire sera capable de :

- Repérer dans son expérience les situations les plus exploitables au regard des preuves de compétences demandées dans le dossier.
- Structurer et rédiger des preuves en adéquation avec celles demandées dans le dossier de preuves.
- Présenter par écrit et par oral son dossier devant le jury de validation.

### Contenu détaillé de l'accompagnement

- Appui méthodologique à la rédaction du livret de validation
- Analyser et exploiter son expérience par rapport au référentiel du diplôme demandé.
- Constituer les preuves de ses acquis à faire figurer dans le dossier de preuves
- Décrire par écrit et par oral les éléments de ses compétences acquises en situation de travail.
- Se préparer à présenter son dossier au jury
- Entretien post-jury

Le volume horaire de l'accompagnement (de 14h à 24h) est défini lors de l'entretien d'analyse du besoin, il est modulé suivant le nombre de blocs de compétences à valider et le besoin du candidat en terme d'accompagnement.

En général les 2 formules horaires suivantes sont proposées :

L'accompagnement de 14 heures comporte :

- un apport méthodologique
- a minima une séance d'analyse de preuves recueillies par le candidat
- une séance est dédiée à la préparation au jury

L'accompagnement de 24 heures comporte :

- Une guidance rédactionnelle et méthodologique renforcée
- a minima deux séances d'analyse de preuves recueillies par le candidat
- une séance est dédiée à la préparation au jury

### Méthodes et moyens pédagogiques

2 modalités d'accompagnement en présentiel et mixte.

Entretiens individuels - Possibilité d'ateliers collectifs sur certains thèmes.

Description du parcours professionnel selon les différents emplois occupés

Analyse commentée d'extraits

